

Commune des Gets
TARIFS COMMUNAUX 2023
 Service non assujetti à la TVA sauf Eau et Assainissement

DESIGNATIONS	TARIFS 2023
ENLEVEMENT DE MOBILIER SUR LE DOMAINE PUBLIC	
Mobilier léger (chaise, table parasol, transat, ...) - la pièce	30,00 €
Mobilier lourd (congélateur ...) - la pièce	100,00 €
Opération préalable	25,00 €
Immobilisation du matériel	10,00 €
Frais de garde - par jour	5,00 €
DROITS DE PLACE	
Droit de place annuel des taxis	86,25 €
Droit de place journalier haute saison - le ml	5,00 €
Droit de place journalier des marchés hors saison - le ml	3,00 €
Droit de place journalier des foires et brocantes - le ml	6,00 €
Droit de place journalier de stands lors d'évènements temporaires - le m ²	2,00 €
Forfait journalier électricité et eau	4,20 €
Abonnement semestre au marché - le ml	40,30 €
Abonnement annuel au marché - le ml	80,60 €
Abonnement semestre électricité et eau	64,00 €
Abonnement annuel électricité et eau	128,00 €
Droit de place journalier des cirques	100,00 €
Redevance forfaitaire d'installation des cirques	100,00 €
Caution d'installation des cirques	1 500,00 €
Droit de place des manèges - saison d'été (saison touristique - date fixée par l'OT)	250,00 €
Droit de place des manèges - saison d'hiver (saison touristique - date fixée par l'OT)	500,00 €
Droit de place des manèges - à l'année	680,00 €
Association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général	GRATUIT

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Redevance d'occupation domaine public chalet / food truck (vente à emporter) - le m ² par mois	70,00 €
Redevance d'occupation domaine public chalet / food truck (vente à emporter) - le m ² par jour	3,00 €
Redevance d'occupation domaine public - le m ² par an - avec plan d'occupation	44,50 €
Redevance d'occupation domaine public - le m ² par an - sans plan d'occupation	89,00 €
Redevance d'occupation domaine public - le m ² par jour lors d'évènements temporaires	2,00 €
Redevance d'occupation domaine public aménagé - le m ² par an	89,00 €
Redevance d'occupation domaine public Emprise gros parasol fermé - le m ² par an	158,50 €
REDEVANCE D'OCCUPATION DE VOIRIE (pour travaux non communaux / déménagement)	
Hors saison touristique :	
Redevance d'occupation de voirie en zone de stationnement bleue et blanche - par jour par m ²	0,50 €
Redevance d'occupation de voirie hors zone de stationnement bleue et blanche - par jour par m ²	0,25 €
Redevance pour fermeture d'une voie de circulation - par jour	200,00 €
Redevance pour fermeture d'une voie de circulation - par demi-journée	100,00 €
En cas de fermeture d'une voie, cumul de la redevance pour fermeture avec celle d'occupation de voirie	
Redevance minimale pour toute occupation de voirie	20,00 €
Majoration de 100% de la redevance d'occupation de voirie pendant la saison touristique	
Majoration de 100% de la redevance pour tout dépassement de durée - par jour de dépassement	
INTERVENTION DES SERVICES COMMUNAUX	
Intervention par fontainier - l'heure - H.T	59,00 €
Intervention par fontainier - l'heure le dimanche, les jours fériés ou la nuit - H.T	118,00 €
Prestation de réouverture de branchement en eau potable - le forfait H.T	80,00 €
Prestation de contrôle de branchements de maison individuelle - le forfait H.T	162,00 €